

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Safran

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de
commerce relatif au montant global des versements effectués en
application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

FORVIS MAZARS SA
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Safran

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Safran,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 2 685 100 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

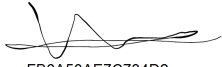
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

FB6A50AE7C734D2...

Jérôme de Pastors

Signé par :


66BAB5D7E1B7454...

Christophe Berrard

Signed by:

C0AED8892637454...

Philippe Berteaux

DocuSigned by:

A8B2F0C7AC774A1...

Nicolas Macé



Direction Générale

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT A LA
REDUCTION D'IMPÔT VISEE A L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES
IMPÔTS

Le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôt visée à l'article 238 bis du Code Général des Impôts pendant l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à 2 685 100 euros.

Le 24 avril 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Andries'.

Olivier ANDRIES
Directeur Général


SAFRAN SA - Mécénat 2024

Bénéficiaires	2024	Date de paiement
1. R&T / GRANDES ECOLES		
Fondation MINES PARIS	100 000	29/10/24
Fondation CentraleSupélec	120 000	13/03/24
Fondation ISAE-Supaero	95 000	15/10/24
Observatoire de Paris	25 000	22/10/24
Fondation Sorbonne Université	10 000	23/04/24
Fondation Sorbonne Université	25 000	30/01/24
Fondation Partenariale Paris-Dauphine	20 000	28/06/24
Ecole 42 Le Havre	30 000	07/02/24
1. SOUS TOTAL	425 000	
2. Culturel		
Fondation d'entreprise Safran pour l'insertion	650 000	14/06/24
Fondation d'entreprise Safran pour la musique	350 000	14/06/24
Association Femmes et mathématiques	10 000	20/09/24
Association française pour l'éducation par la recherche	23 000	23/01/24
IFRI (Institut Français des Relations Internationales)	30 000	27/06/24
Fondation C Génial	30 000	20/09/24
Fondation de France	150 000	21/08/24
Fondation de France	100 000	20/09/24
Fondation de France	20 000	15/11/24
Institut Montaigne	68 000	30/01/24
Aero-Club de France	2 500	27/06/24
Le nouveau Souffle de l'Arc-en-Ciel	5 580	23/01/24
2. SOUS TOTAL	1 439 080	
TOTAL 1 + 2	1 864 080	
3. Mécénat de compétence		
IPE (Ingénieurs pour l'Ecole)	252 185	En 2024
AGFG (Association Généalogique de Fanconville la Garenne)	27 821	En 2024
Association la Convergence des possibles	109 621	En 2024
Fondation d'entreprise Safran pour l'insertion	185 921	En 2024
Fondation d'entreprise Safran pour la musique	106 368	En 2024
France bénévolat	11 592	En 2024
Association vivre et devenir	127 512	En 2024
3. SOUS TOTAL	821 020	
TOTAL 1 + 2 + 3	2 685 100	

Dans le cas des engagements pluri annuels, la totalité de l'engagement est comptabilisé en résultat l'année de la signature de la convention.

La sortie de trésorerie étant quant à elle, réalisée année par année suite aux appels de fonds de la fondation. Ce versement ouvre droit à une réduction fiscale de 60% de la somme effectivement versée (au-delà de 2M€, taux ramené à 40%)